



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1395>

Réforme « Collège 2016 » En débattre, la combattre ; Revendiquer un autre projet !

- Actualité des luttes - Second degré -



Date de mise en ligne : mardi 7 avril 2015

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

SUD éducation combat le projet de « Collège 2016 ». Cette réforme était pour l'essentiel déjà cadrée par la loi d'orientation de « refondation », à laquelle nous nous sommes opposé-e-s car elle porte des logiques d'inégalités, de mise en concurrence, de soumission à l'entreprise, de dégradation des conditions de travail.

SUD éducation combat le projet de « Collège 2016 ». Cette réforme était pour l'essentiel déjà cadrée par la loi d'orientation de « refondation », à laquelle nous nous sommes opposé-e-s car elle porte des logiques d'inégalités, de mise en concurrence, de soumission à l'entreprise, de dégradation des conditions de travail.

► *Dans un contexte d'austérité, ce projet ministériel ne prévoit aucune disposition pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage pour les élèves.*

► *Il remettrait en cause le collège unique, accentuerait encore les inégalités, augmenterait l'autonomie des [chefs d']établissements, induisant une concurrence toujours plus grande entre collègues, équipes, disciplines et établissements tout en multipliant des hiérarchies intermédiaires, dans la continuité des réformes statutaires sur les « missions et services ».*

► *Le projet ministériel modifie l'organisation des enseignements et des disciplines, sans que jamais les personnels n'aient pu en débattre.*

Sans attendre, nous devons, partout dans les établissements, débattre des enjeux de cette réforme, définir nos revendications, construire la mobilisation pour stopper ce projet et imposer des alternatives.

Une réforme sans les personnels

Le projet ministériel comporte des modifications importantes du temps scolaire, de l'organisation disciplinaire des enseignements, de la pédagogie, il met en jeu des matières et des enseignements. Il prévoit par exemple que les horaires des matières seraient modulables et globalisables sur un cycle. Il est pourtant imposé à marche forcée par le ministère dans un calendrier accéléré sans que jamais les personnels n'aient pu débattre, pro-poser, être consultés. En à peine un mois entre l'annonce des principes de la réforme et sa mise au vote au Conseil Supérieur de l'Éducation, tout sera bouclé pour une ré-forme qui se veut majeure. L'appropriation du service public par ses personnels suppose pour commencer qu'ils soient impliqués dans ses réformes !

Une réforme contre les personnels



La réforme s'inscrit dans la continuité des réformes statutaires, sur les missions, services, IMP (indemnités pour missions particulières) et les logiques inégalitaires et discrétionnaires qu'elles comportent, avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires à la botte des chefs d'établissements dont l'autonomie est encore accrue.

Le collège unique, proclamé mais bafoué

Le ministère affirme qu'il n'est pas question de mettre en cause le collège unique et qu'il refuse toute orientation ou pré-orientation précoce. Cependant, l'introduction de différenciations permet toujours que des hiérarchisations entre options et parcours se réintroduisent, favorisant ainsi la reproduction des inégalités sociales et culturelles. Un tronc commun, cela veut dire des branches distinctes. La large autonomie laissée aux établissements pour tout ce qui n'est pas tronc commun accentuera les inégalités. **Il est où, le collège unique ?** On est bien loin du projet que porte SUD éducation : celui d'une scolarité obligatoire commune jusqu'à 18 ans avec une formation polyvalente et polyculturelle pour tou-te-s.

Faut-il étendre ce qui ne marche pas ?

L'extériorisation hors de la classe du traitement de la difficulté scolaire a été mise en oeuvre au primaire et au lycée avec l'aide personnalisée. Dans les deux cas, c'est un échec. Son extension au collège témoigne du renoncement à la création des conditions pour que les difficultés des élèves soient traitées au sein de classe, ce qui passe d'abord par des réductions des effectifs-élèves et des groupes réduits, et donc une programmation budgétaire à la hauteur des besoins. On en est loin.

Une réforme dans la « refondation »

La rénovation du collège s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation. La réforme s'inscrit donc dans le cadre d'une programmation budgétaire insuffisante et d'orientations fondamentales que nous combattons : le socle commun et la logique des compétences, ainsi que l'« autonomie » des établissements. Les préalables indispensables pour une nécessaire réforme du collège ne sont donc pas là : les postes, le temps et les conditions de travail des personnels, un projet d'école publique égalitaire et émancipatrice.

Une réforme dans l'austérité

Pour l'inclusion scolaire, pour les langues, pour les enseignements interdisciplinaires et pratiques, etc., des moyens humains et matériels sont nécessaires. Par exemple, la mise en place des IDD n'a donné lieu à aucune évaluation sérieuse, elle a abouti à des baisses d'horaires/matières et elle a finalement été abandonnée. Alors, avec quels moyens, et quels dispositifs ? Des pratiques interdisciplinaires exigent du temps de concertation et des locaux adaptés. Mais tout est mis en place pour économiser des postes, et tout ce qui va vers la globalisation et la mutualisation sous l'autorité des chefs d'établissement permettra d'abord d'« optimiser » l'usage des « ressources humaines », selon les logiques managériales en voie de généralisation.

- **Nous ne défendons pas le statu quo et constatons depuis longtemps que le collège prétendument unique est celui du tri social. Mais le projet du ministère ne répond en rien à l'objectif de lutter contre les inégalités, qu'il va au contraire accentuer.**
- **SUD éducation appelle les personnels à se réunir en assemblée générale pour débattre des enjeux de la réforme, élaborer des revendications et construire la mobilisation contre ce projet et pour une autre réforme.**
- **Pour SUD éducation, il faut revendiquer en priorité la diminution des effectifs/élèves, la diminution du temps de travail et du temps de service devant élèves des enseignant-e-s, et tout projet de réforme scolaire doit s'inscrire dans la perspective d'une école polytechnique pour toutes et tous, égalitaire et émancipatrice.**

Communiqué intersyndical du 3 avril 2015

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, CGT Educ'action et Sud Éducation expriment leur refus du projet de réforme du collège parce qu'il est fondé sur l'autonomie des établissements et la multiplication des hiérarchies intermédiaires sous l'autorité du chef d'établissement. Sa mise en oeuvre institutionnaliserait le principe de mise en concurrence entre les disciplines, entre les enseignants et entre les établissements, fragiliserait la structuration disciplinaire du collège et engendrerait toujours plus d'inégalités entre les élèves. Elles demandent le retrait de ce projet et la reprise de discussions sur de nouvelles bases. Elles appellent les personnels du second degré à se rassembler dans les établissements et en assemblées générales pour débattre des conditions de l'amélioration du collège et repousser ce projet de texte. Nos organisations conviennent de se revoir après le Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 avril qui examinera le projet ministériel pour discuter et définir les modalités d'actions nécessaires, y compris la grève.

Post-scriptum :

Le communiqué fédéral version Lorraine avec l'appel intersyndical du 3 avril :

